



n°45

JUILLET, AOÛT,
SEPTEMBRE
2015



Sur les rails de la Généalogie

Le canard de la section Généalogie UAICF de DIJON

GROS PLAN SUR : « 29 AVRIL 1945 : AUX URNES CITOYENNES ! »

Pour les femmes, la conquête de la citoyenneté a été de longue lutte. Reste le souvenir de la liberté de vote au Moyen-Âge. L'Ancien Régime et la restriction du vote aux États Généraux, aux abbesses et aux veuves dotées d'un fief. 1789, la Révolution et le rêve du suffrage universel ! A l'instar de l'engagement de Condorcet, en juillet 1790, dans un article du *Journal de la société de 1789*, en faveur du vote des femmes. Le 3 novembre 1793, la montée sur l'échafaud d'Olympe de Gouges, auteure, en 1791, de la « déclaration des droits de la femme et de la citoyenne » signa l'arrêt d'obtention du droit de vote pour les femmes. Par souci de vérité, il faut convenir que tous les hommes n'ont pas eu accès au droit de vote en 1791 ; La Constitution de 1791 met en place une monarchie constitutionnelle, institue le suffrage censitaire, réservé aux hommes de plus de 25 ans, payant un impôt direct (cens) égal à la valeur de trois journées de travail. Suffrage indirect, car ces citoyens actifs élisent des électeurs aux revenus plus éle-

vés qui élisent les députés à l'Assemblée Nationale Législative. Tour à tour, universel (1792) puis limité (1799) avant de redevenir censitaire (1815) jusqu'au **5 mars 1848** et l'**adoption du suffrage masculin universel** par décret de la République pour les hommes âgés de 21 ans et jouissant de leurs droits civils et politiques. Les femmes se mobilisent à divers niveaux : acte de candidature aux élections législatives du 13 mai 1849 de Jeanne Deroin, 1868, soutenu par le journal *l'Opinion Nationale*, manifeste d'une vingtaine de femmes, qui réclame le droit de vote des femmes. Des journaux sont créés par des femmes : 1848 *La voix des femmes*, 1881 *La Citoyenne*, 1891 *Le Journal des Femmes*, 1893 *La Fronde*. En 1869, l'État du Wyoming instaure le vote des femmes, 1891, la Nouvelle-Zélande. 1804, naissance de *l'Alliance Internationale pour le suffrage des femmes*. Paul Dussaussoy, en 1906 demande une loi accordant aux femmes le droit de vote (élections aux conseils municipaux, d'arrondissement et géné-

-raux). *27 Mai 1907*, les femmes sont électrices et éligibles aux conseils de prud'hommes. 1909, création de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes à Paris. *5 juillet 1914*, 6000 personnes participent à la première et unique grande manifestation suffragiste à Paris. *20 mai 1919*, la chambre des députés adopte par 329 voix contre 95 une loi instaurant le vote des femmes. Le Sénat refuse l'examen des articles à plusieurs reprises. *30 juillet 1936*, 495 voix contre 0 à la Chambre des députés (sixième vote en 17 ans !), le Sénat refuse l'inscription à l'ordre du jour. *21 avril 1944*, l'article 17 de l'ordonnance dispose que **les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes**. 21 octobre 1945, premier vote des femmes dans un scrutin national. Nombreuses sont celles, qui se sont battues pour obtenir ce droit, aidées par des hommes courageux. Nous les femmes, les remercions pour leur engagement. Le combat continue pour obtenir universellement ce droit pour tous les habitants du monde. P. Perrot



Tel un poème de Prévert les médias font se succéder les mêmes marronniers : baccalauréat, congés scolaires, vacances, bouchons routiers ; Pas de droit de cité pour le scandale de ceux qui ne partent pas ! Et dans le monde : noyades de boat people face à la vie rêvée des people, guerres sur les écrans TV si meurtrières pour les populations, matchs médiatiques arbitrés par l'audimat ! À nous de savoir raison garder devant l'effolement calculé des médias pour certaines informations. Je vous propose de nous arrêter sur l'obtention du droit de voter des femmes, de flâner dans les rues et les vieux métiers de Dijon guidés par Jean-Louis Ponnvoy, choisir des lectures ou des visites de musées, si vous restez dans la capitale bourguignonne pour l'été ; vous trouverez, en dossier, le compte-rendu de la conférence de Jean-Louis Airaudo, pour le Forum national de Dijon, sur « quelles traces documentaires pour nos ancêtres blessés, disparus, prisonniers, déportés, otages, fusillés, réfractaires et décédés durant la guerre 14-18 ? ». Et comme but de voyage à travers le temps, que diriez-vous de la fraîcheur des archives départementales et municipales ? Rendez-vous à la rentrée. P.Perrot

Vie de la section : Après le travail important réalisé pour le Forum en novembre 2014, nous avons consacré les réunions de début d'année aux recherches des adhérents, à la formation. Les adhérents ont collaboré à la recherche des compléments de renseignements pour notre base de données des cheminots en Côte d'Or (à partir des recensements de population de 1911 et de l'État-civil des AD). Les réunions des lundis après-midi se déroulent dans la bonne humeur et l'entraide réciproques : ceux qui savent ou sont plus avancés dans leurs recherches apportent aide et soutien à celles et ceux qui ne trouvent pas. Quelques modifications de planning ont eu lieu mais dans l'ensemble le calendrier établi a été respecté. Bénigne a participé avec quelques adhérents à une rencontre avec les cheminots dans le cadre du repas de midi au restaurant d'entreprise, du 23 au 25 avril. Daniel a coprésenté, le 17 mai, aux Longevilles, la conférence de M. Léandre Pourcelot, sur le journal de son père Paul, pendant la Grande Guerre. Daniel et Bénigne continuent de rencontrer nos camarades de Besançon. Ils ont organisé une conférence, avec eux, mardi 9 juin à 17 h 30 aux

AD 25 sur « Viotte un quartier cheminot au cœur de Besançon », pour une trentaine de spectateurs intéressés, présentée par Daniel - qui a noué des amitiés aux AD -. Depuis le début de l'année 2015, nous avons accueilli des nouvelles adhérentes. Nous sommes devenus une section où les femmes sont majoritaires ! Nous avons établi le planning des réunions du prochain semestre lundi 22 juin. Auparavant, nous avons organisé notre barbecue de fin d'année scolaire, le 15 juin ; sans barbecue (en panne) et dans une ambiance très sympathique, nous avons partagé les préparations culinaires des unes et des autres. Pendant l'été, les rendez-vous se font sur appel téléphonique auprès de Bénigne ou Daniel s'ils sont disponibles. Les volontaires pour procéder, cet été, au tri et rangement des armoires : documents, bibliothèque, archives, etc. sont bienvenus et peuvent s'inscrire auprès d'eux. Merci d'avoir une pensée amicale pour Gisèle et sa famille. Bonnes vacances studieuses à tous. **Lundi 14 SEPTEMBRE** : rendez-vous de **rentrée**. Un barbecue est programmé en septembre. P.Perrot

Dans ce texte des *Mémoires d'Outre-tombe*, François René de Chateaubriand, nous fait un récit, authentique ou non, dramatique et épique, partagé entre loyalisme et patriotisme, à soixante kilomètres de

LA BATAILLE DE WATERLOO

« ... **Le 18 juin 1815**, vers midi, je sortis de Gand par la porte de Bruxelles : j'allai seul achever ma promenade sur la grande route. J'avais emporté les Commentaires de César et je cheminai lentement, plongé dans ma lecture. J'étais déjà à plus d'une lieue de la ville, lorsque je crus ouïr un grondement sourd : je m'arrêtai, regardai le ciel assez chargé de nuées, délibérant en moi-même si je continuerais d'aller en avant, ou si je me rapprocherais de Gand dans la crainte d'un orage. Je prêtai l'oreille ; je n'entendis plus que le cri d'une poule d'eau dans les joncs et le son d'une horloge de village. Je poursuivis ma route : je n'avais pas fait trente pas que le roulement recommença, tantôt bref, tantôt long, et à intervalles inégaux. ; quelquefois il n'était sensible que par une trépidation de l'air, laquelle se communiquait à la terre sur ces plaines immenses, tant il était éloigné. Ces détonations moins vastes, moins onduleuses, moins liées ensemble que celles de la foudre, firent naître dans mon esprit l'idée d'un combat. Je me trouvais devant un peuplier planté à l'angle d'un champ de houblon. Je traversai le chemin et je m'appuyai debout contre le tronc d'arbre, le visage tourné du côté de Bruxelles. Un vent du sud s'étant levé m'apporta plus distinctement le bruit de l'artillerie. Cette grande bataille, encore sans nom, dont j'écoutais les échos au pied d'un peuplier, et dont une horloge de village venait de sonner les funérailles inconnues, était la bataille de Waterloo ! Auditeur silencieux et solitaire du formidable arrêt des destinées, j'aurais été moins ému si je m'étais trouvé dans la mêlée : le péril, le feu, la cohue de la mort ne m'eussent pas laissé le temps de méditer ; mais seul sous un arbre, dans la campagne de Gand, comme le berger des troupeaux qui paissaient autour de moi, le poids des réflexions m'accablaient : Quel était ce combat ? Était-il définitif ? Napoléon était-il là en personne ? Le monde, comme la robe du Christ, était-il jeté au sort ? Succès ou revers de l'une ou l'autre armée, quelle serait la conséquence de l'évènement pour les peuples, liberté ou esclavage ? Mais quel sang coulait ! Chaque bruit parvenu à mon oreille n'était-il pas le dernier soupir d'un Français ? Était-ce un nouveau Crécy, un nouveau Poitiers, un nouvel Azincourt, dont allaient jouir les plus implacables ennemis de la France ? S'ils triomphaient, notre gloire n'était-elle pas perdue ? Si Napoléon l'emportait, que devenait notre liberté ? Bien qu'un succès de Napoléon m'ouvrit un exil éternel, la patrie l'emportait dans ce moment dans mon cœur ; mes vœux étaient pour l'opresseur de la France, s'il devait, en sauvant notre honneur, nous arracher à la domination étrangère. Wellington triomphait-il ? La légitimité rentrerait donc dans Paris derrière ces uniformes rouges qui venaient de reteindre leur pourpre au sang des Français ! La royauté aurait donc pour carrosses de son sacre le chariots d'ambulance remplis de nos grenadiers mutilés ! Que sera-ce qu'une restauration accomplie sous de tels auspices ? ... Ce n'est là qu'une bien petite partie des idées qui me tourmentaient. Chaque coup de canon me donnait une secousse et doublait le battement de mon cœur. A quelques lieux d'une catastrophe immense, je ne la voyais pas ; je ne pouvais toucher le vaste monument funèbre croissant de minute en minute à Waterloo, comme du rivage de Boulaq, au bord du Nil, j'étendais vainement mes mains vers les Pyramides... » [références :III, 1ère époque, VI,16, Lagarde et Michard, 1972, p.79,80]

LES MÉGISSIERS



Les parcheminiers et pelletiers dijonnais faisaient sans doute eux-mêmes leur mégisserie autrefois, car les documents existants ne mentionnent les mégissiers qu'au XVII^e siècle. Vers 1388, il y avait à la chapelle du Saint-Esprit, à l'hôpital, une confrérie des mégissiers, parcheminiers, gantiers, lainiers et sergissiers qui possédaient des vignes.

A l'époque où le parchemin était en usage pour les manuscrits, la préparation exigeait un soin particulier et coûtait cher. De ce fait on n'hésitait pas à blanchir les anciens parchemins pour s'en servir à nouveau, entraînant ainsi la perte de nombreux documents. Malgré l'apparition de l'imprimerie au début du XIV^e siècle, l'industrie du parchemin resta florissante à Dijon car c'est sur ce support que les actes parlementaires étaient publiés. Au XVI^e siècle il y avait encore 28 parcheminiers à Dijon ayant la majorité de leurs usines installées rue de la Parcheminerie (partie nord de la rue Berbisey), non loin du cours du Suzon. La profession des parcheminiers fut constituée en jurande en 1523 par ordre de la mairie qui engagea les parcheminiers à « *bailler par escript les articles qu'ils les requièrent estre faiz et passez sur leurs dit mestier afin de le rendre juré, et jusques à ce qu'il leur soit accordé et passé l'on les deffend de mectre aucuns cuirs en pelain ne eulx entremectre en aultre chose que ce qu'ils ont accoustume de faire par cy-devant* » ; Cette rédaction laisse penser que les parcheminiers ne travaillaient pas jusque là les cuirs verts qui leurs provenaient probablement des tanneurs. Ils adressèrent donc à la mairie un projet de statuts dont ils demandèrent l'homologation. Le chef-d'œuvre consistait en une douzaine de « *vélin fin bien et deuements faicts ; une autre douzaine de parchemin de froncine ; une douzaine de parchemin moyen ; une demi-douzaine de chevrotins et quatre avortons de vaches* ». Mais ces statuts furent dénoncés par trois des plus anciens parlementaires, Jehan Roux, Michel Perrot et Jehan Damotel comme étant inacceptables. La mairie dont le mayeur était Pierre Sayve, favorable à la suppression des maîtrises en ajourna l'enregistrement et ils restèrent à l'état de projet jusqu'à ce qu'ils soient enfin signés le 4 avril 1567.

Au XVIII^e siècle mégissiers, parcheminiers et chamoiseurs étaient regroupés en une seule corporation représentée par cinq maîtres seulement. Ils étaient installés près des tanneries, au bord de l'Ouche .

UN NOM, UNE RUE : Rue de la Mégisserie

Il s'agit d'une rue ancienne située dans un îlot insalubre du quartier des Tanneries où étaient installés les mégissiers. Parallèle à la rue de l'hôpital, elle s'ouvrait sur la partie sud du pont de l'Hôpital et débouchait sur la place du 1^{er}-Mai. Elle disparut avec la démolition de l'îlot en 1955. Elle porta successivement les noms de ruelle de la Corvée, rue Derrière-les-Tanneries, ruelle des Moutons, ruelle des Tanneries et rue du Pont Aubriot. Sur son emplacement fut construit entre 1957 et 1960 le bâtiment des Chèques postaux.

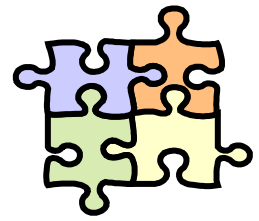
Sources :

A. V. CHAPUIS : Les anciennes corporations dijonnaises – Règlements, statuts et ordonnances, Dijon 1906.
Jean-François Bazin : "le Tout Dijon", Dijon 2003. ICOVIL : "Dijon et son agglomération", Dijon 2012

*Recherches effectuées et rédigées par Jean-Louis PONNAVOY
Corrections, illustrations et mise en page de Patricia PERROT*



Lire, sortir, jouer!



LIRE : « *Morvan, terre d'accueil, terre nourricière, de l'Assistance publique au vivre ensemble* », ouvrage collectif, 15€ édité par le Parc naturel du Morvan : le Morvan d'hier à aujourd'hui, avec le bois travail des hommes et ses nourrices, réputées pour leur lait, qui montent à Paris. Mais aussi le placement des enfants de l'Assistance Publique pour trouver une nouvelle famille. « *El mouné Duc* », **Gérard Taverdet**, ed. Tintenfass, le Petit Prince en patois bourguignon, osé ! Un an et demi de travail, 75 ans d'apprentissage et de maîtrise du patois bourguignon, pour que le linguiste s'attelle à la traduction de l'ouvrage le plus lu dans le monde, après la Bible. **Jean Vautrin**, scénariste et romancier, décédé le 16 juin 2015. Après des études de lettres à Auxerre, diplômé de l'IDHEC, devient assistant réalisateur (de R. Rossellini) puis réalisateur et scénariste sous son vrai nom Jean Herman. Sous le pseudonyme de Vautrin, emprunté au héros de Balzac, il s'engage en littérature dans les années 70. On lui doit des romans policiers, *Billy the kick*, *Bloody Mary* ; avec Dan Franck, *Les aventures de Boro, reporter photographe*, en plusieurs tomes et même en BD ; mais également de nombreux romans, *Patchwork*, *La Vie Ripolin* et en 1989, *Un grand pas vers le Bon Dieu* prix Goncourt (saga cajun en Louisiane fin XIX^e début XX^e siècle). En 2012 ont été publiés *Les champs de bataille*, roman sur Jean Moulin, la Résistance, l'Occupation, la Libération et *Les années faribole*, roman historico policier sur la Grande Guerre et l'après guerre. Sans oublier son œuvre-phare, *Le Cri du Peuple*, vaste saga sur la Commune de Paris, adapté en BD par Tardi. Une vie, une œuvre à l'image de l'homme de gauche qu'il a toujours revendiqué être.

SORTIR : Pour les grands et les petits, pour re-découvrir Dijon pendant l'été...

Musée de la Vie Bourguignonne, 17 rue Sainte-Anne, 21000 DIJON, (0380488090, www.dijon.fr). Vous pouvez voir la 2^{ème} vitrine de l'exposition « *Un homme, un objet, une histoire* », consacrée à Eugène Guillier, incorporé en 1915, gazé et sauvé par des brancardiers anglais, il tiendra un journal de ses années de guerre. À certaines dates, lecture de passages marquants de ce journal (renseignez-vous). Également, le patrimoine bourguignon fin XIX^{ème}, début XX^{ème} siècles : costumes, cuisine, pharmacie, épicerie, boucherie, et spécialités dijonnaise (moutarde, crème de cassis, pain d'épices).

« *Dijon histoire urbaine* », **Hôtel Bouchu d'Esterno**, 1 rue Monge, 21000 DIJON, (0380668223, icovil@orange.fr) : dans la fraîcheur parfumée du jardin caché et de sa roseraie, informez-vous sur Dijon, ville d'art et d'histoire, grâce aux grandes maquettes, panneaux d'exposition, photos et film.

Musée archéologique, 5 rue Dr Maret, (0380488370, www.dijon.fr) : « *Pax Romana* » la vie antique des femmes et des hommes qui nous ont précédés en terre bourguignonne.

JOUER : Sur les conseils d'un lecteur très assidu : *le jeu vidéo « Soldats Inconnus »* parle de manière très touchante et très vraie de l'horreur de la première guerre mondiale. Sans jamais tomber dans une violence aseptisée de tout sentiment. Avec une esthétique proche de la BD d'auteur plus que d'un jeu réaliste, ce jeu prouve que le jeu vidéo sait aussi s'élever au rang d'art subjectif et d'élément de culture populaire pas complètement dénuée de conscience. Ce jeu narre le destin de personnes affrontant les batailles et les difficultés de la Première Guerre Mondiale, et de leur fidèle compagnon canin. Les personnages sont liés les uns aux autres. Avec les points de vue des différents camps. Ce n'est pas un jeu de guerre, mais un jeu sur la guerre, qui montre à quel point la guerre est une absurdité qui ne fait que verser le sang de pauvres innocents. Éditeur, Ubisoft Montpellier, genre Aventure, supports : PS3, PS4, X360, Xbox One, Wii U, IOS et Android, sorti depuis le 25 juin 2014.

Directeur de la publication : M. Claude VOGEL. **Rédactrice en chef** : Mme Patricia PERROT

Comité de rédaction : P. Perrot, B. Dupaquier, J.L. Ponnvoy, P. Genoud. **ISSN** (en cours)

Réunions : rue L. Mauris 21000 Dijon. .

Nous contacter : UAICF Dijon Artistique 12 rue de l'Arquebuse 21000 Dijon . « uaicfdijon@laposte.net »

NOM Prénom.....Adresse.....actif retraité ayant droit

Nous contacter pour tout accord de reproduction de nos articles : « uaicfgenealogie21@gmail.com »

Quelles traces documentaires pour nos ancêtres blessés, disparus, prisonniers, déportés, otages, fusillés, réfractaires et décédés durant le guerre 14-18 ?

Conférence du 15.11.2014 pour le Forum national de généalogie UAICF à Dijon,
par Jean-Louis AIRAUDO, militaire de carrière retraité,
membre de la section généalogie UAICF de Lyon (UAICL).



1°) Prisonniers

La Croix-Rouge met en ligne la liste des prisonniers de la guerre de 14-18 (militaires et civils) Français et belges :

<http://grandeguerre.icrc.org/fr/File/Search/#/6/2/192/3078014/Fran%C3%A7ais%20ou%20Belge/Militaires/>

Remarque 1 : Sur le même site on y retrouve les prisonniers d'autres nationalités (10 millions de personnes de toutes nationalités) : Anglais et Commonwealth, Roumains, Serbe, Italien, Russe, Portugais, Grec, Américain (USA), Allemand, Austro-hongrois, Turc et Bulgare
Civils de l'Entente (France, Grande-Bretagne, Russie)

Les militaires et civils Français, Belges, Britanniques internés en Suisse,
Civils de France et Belgique occupées recherchés par des prisonniers

Remarque 2 : Sur le même site on trouve la liste des camps de prisonniers, un glossaire des abréviations des listes établies par les autorités allemandes, suisses et britanniques ; des cartes postales de camps (F, GB, D...)

Si le détenu y est décédé, cela figure à son nom dans la fiche.

2°) Déportés, otages

Pour une recherche voir le même site que les prisonniers (CICR)

De plus, les Croix-Rouge néerlandaise, espagnole et américaine (durant leur période neutre) ont remplacé la Croix-Rouge Française dans les territoires conquis par l'Allemagne et ont créé des listes de bénéficiaires de leurs aides et courriers (piste non explorée)

Complément 1 : En France : Médaille des Victimes de l'Invasion

Elle est créée en juin 1921 pour remercier et distinguer les otages de la guerre 1914-1918, les personnes déportées hors de France, emprisonnées ou condamnées à un travail forcé par les Allemands. Cette médaille était décernée par le Ministère des Régions Libérées (créé en 1917 et supprimé en 1926). Sa durée d'attribution a été très courte (créée le 30 juin 1921, elle n'est plus attribuée à partir du 1er octobre de la même année). Elle est l'œuvre du graveur Pierre-Victor Dautel (1873-1954) et le fabricant exclusif en aurait été la maison Janvier-Berchot (22, rue de Montmorency à Paris).

D'un module de 30mm, elle comprend trois classes: or (en vermeil ou bronze doré) et ruban avec une rosette, argent (en argent ou bronze argenté), bronze.

En 1923 sont créées deux agrafes "Prisonnier Politique" et "Otage de Guerre" pour distinguer ces deux catégories. Ces agrafes se rencontrent en vermeil ou en bronze doré.

<http://www.medailles1914-1918.fr/france-victimesi.html>

Médaille des Prisonniers Civils, Déportés et Otages de la Grande Guerre

Elle est créée en mars 1936 pour se souvenir du sacrifice, des actes de dévouement à la Patrie et des épreuves qu'ont subies tous les civils emprisonnés, déportés ou pris en otage par les Allemands entre 1914 et 1918. Elle se substitue de fait à la Médaille des Victimes de l'Invasion créée en 1921 et on ne peut pas recevoir les deux médailles. Peuvent prétendre à cette décoration, les habitants de toutes les régions envahies par l'ennemi, y compris les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, prisonniers civils, déportés, emmenés comme otages ou internés dans des camps de concentration. Ce droit est acquis, à titre posthume, aux prisonniers civils tués ou décédés des suites de blessures reçues ou de privations endurées au cours de l'internement. A compter de la promulgation de la loi du 4 janvier 1951, il est ouvert un délai d'un an pour la présentation et pour le renouvellement des demandes qui, à cette date, n'ont pas encore donné lieu à une décision notifiée aux intéressés. Si les bénéficiaires sont décédés, leurs ayants droit peuvent solliciter, dans le même délai, l'attribution de cette médaille à titre posthume. Cette médaille, en bronze, est délivrée avec un diplôme. <http://www.medailles1914-1918.fr/france-prisonnie.html>

Médaille commémorative pour vêtir les prisonniers et internés civils français et belges <http://www.medailles1914-1918.fr/france-table21.html>,

Médaille du rapatriement des internés civils français <http://www.medailles1914-1918.fr/france-table23.html>

Complément 2 : En Belgique : voir la décoration des déportés <http://www.medailles1914-1918.fr/belgique-croixda.html>,

3°) Blessés

Les militaires français blessés ont été enregistrés dans les divers échelons sanitaires durant la guerre. (*poste près du front (fiche sommaire)--> s'il reste vivant il va à l'hôpital où une fiche complète est remplie*)

Le SAMHA dont l'adresse est ci-dessous est détenteur de ces documents (en grande partie).

Les archives de ce fonds permettent de retrouver tous les soldats français, malades, blessés ou morts durant ces quatre années, à l'exclusion des décédés en première ligne et des disparus.

Ceci est vrai pour le front occidental, mais aussi l'Algérie, Maroc, Tunisie, l'armée d'Orient comprenant les fronts d'Italie, de Serbie, de Roumanie, de Bulgarie, des Dardanelles et le fonds des hôpitaux maritimes de Constantinople, Corfou et Salonique.

SAMHA (SERVICE DES ARCHIVES MEDICALES HOSPITALIERES DES ARMEES)

BP 15, 87998 LIMOGES ARMEES

Tél. 05.55.12.12.40 (standard), 05.55.12.12.46 (service Exploitation)

E-mail : samha.ssa@fr.oleane.com

4°) Décédés

Morts pour la France, site mémoire des hommes (recherche par nom parmi 1,3million de fiches)

<http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=24&titre=morts-pour-la-france-de-la-premiere-guerre-mondiale>

Remarque 1 : cette liste n'est pas exhaustive ni exempte d'erreurs

Remarque 2 : pour recevoir la mention « morts pour la France », sur son acte de décès, « la preuve doit être rapportée que la cause du décès est la conséquence directe d'un fait de guerre », ce qui n'est pas facile quand le décès survient plusieurs années après la fin de la guerre. (cf ONAC)

Remarque 3 : « Par ailleurs, si la nationalité française est exigée pour les victimes civiles de la guerre y compris les déportés et internés politiques, elle ne l'est pas pour les membres des forces armées y compris les déportés et internés résistants. » (cf ONAC <http://www.onac-vg.fr/fr/missions/mentions/>)

Le même site mémoire des hommes propose la **recherche de militaires décédés 1905-1962** : Base de données des militaires décédés sur les théâtres d'opérations extérieurs, principalement en Indochine, au Maroc et au Levant. <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=46&titre=militaires-decedes-sur-les-theatres-d-operations-exterieurs-1905-1962->

Complément 1 : le site mémoire des hommes propose, en plus, la recherche nominative sur les personnels de l'aéronautique militaire (74 000 fiches), principalement issus de la cavalerie (AT) ou de l'aéronavale (Marine) <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=25&titre=personnels-de-l-aeronautique-militaire>

Complément 2 : le site mémoire des hommes propose, pour l'armée de terre et gendarmerie, la vision des Journaux de marches et opérations (18 000 JMO), pour l'aéronautique, les carnets de comptabilité en campagne, carnets de vol... et pour la marine, les journaux de bord et de navigation <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=2&titre=journaux-des-unites-engagees-dans-la-premiere-guerre-mondiale>

Complément 3 : enfin le site mémoire des hommes propose la vision des historiques des unités engagées durant la guerre 14-18 <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=51&titre=historiques-regimentaires-des-unites-engagees-dans-la-premiere-guerre-mondiale>

Complément 4 : aux recherches sur le site de mémoire des hommes, il faut ajouter le Livre d'Or de la guerre 14-18 et les registres de décès (retranscriptions souvent tardives surtout pour les disparus) dans les communes de vos ancêtres.

Le Livre d'Or est entreposé aux AD (il aurait dû y avoir 1 par commune!) voir la loi **du 25 octobre 1919, relative à la commémoration et à la glorification des "morts pour la France" durant la grande Guerre.**

Art.1er : Les noms des combattants des armées de terre et de mer, ayant servi sous les plis du drapeau français et Morts pour la France, au cours de la guerre 1914-1918, seront inscrits sur les registres déposés au Panthéon.

Art.2 : Sur ces registres figureront, en outre, les noms des non-combattants qui auront succombé à la suite d'actes de violence commis par l'ennemi, soit dans l'exercice de fonctions publiques, soit dans l'accomplissement de leur devoir de citoyen.

Art.3 : L'État remettra à chaque commune un livre d'or sur lequel seront inscrits les noms des combattants des armées de terre et de mer, Morts pour la France, nés ou résidant dans la commune. Ce livre d'or sera déposé dans une des salles de la commune et tenu à la disposition des habitants de la commune. Pour les Français nés ou résidant à l'étranger, le livre d'or sera déposé au consulat dont la juridiction s'étend sur la commune où est né, ou a résidé le combattant mort pour la Patrie.

Art.4 : Un monument national commémoratif des héros de la grande guerre, tombés au champ d'honneur, sera élevé à Paris ou dans les environs immédiats de la capitale.

Art.5 : Des subventions seront accordées par l'Etat aux communes, en proportion de l'effort et des sacrifices qu'elles feront en vue de glorifier les héros morts pour la Patrie. La loi de finances ouvrant le crédit sur lequel les subventions seront imputées règlera les conditions de leur attribution.

Art.6 : Tous les ans, le 1er ou le 2 Novembre, une cérémonie sera consacrée dans chaque commune à la mémoire et à la glorification des héros morts pour la Patrie.

Elle sera organisée par la municipalité avec le concours des autorités civiles et militaires.

Art.7: La présente loi est applicable à l'Algérie et aux colonies (J.O du 26 octobre 1919)

Complément5 : Monuments aux morts et relevés divers du projet MémorialGenWeb, une recherche par nom est possible dans les **3 722 707** entrées à ce jour. Un index des lieux et un glossaire des abréviations militaires y figurent aussi. <http://www.memorial-genweb.org/~memorial2/>

Ou le site <http://monuments.piwigo.com/>

Et visiter un dictionnaire (incomplet) des monuments aux morts avec de nombreuses cartes postales anciennes : http://monumentsmorts.canalblog.com/archives/69_rhone/index.html

et du site d'Alain Choubard http://www.monumentsauxmorts.fr/crbst_53.html

Complément 6 : Voir le tableau d'honneur de la Guerre comportant les décorés de la médaille militaire (Jaune) et de la Légion d'Honneur (rouge)

Complément 7 : le site mémoire des hommes propose une recherche sur les fusillés <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=211&titre=fusilles-de-la-premiere-guerre-mondiale>

5°) Sépultures

Le site mémoire des hommes propose un fichier de 700.000 noms de sépultures durant les guerres contemporaines (1870-71, 1914-18, 39-45, Indochine, Algérie) (uniquement ceux qui ont pu être identifiés) <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=44&titre=sepultures-de-guerre>. On peut également visionner l'atlas des nécropoles françaises, allemandes, britanniques, américaines et faire une recherche nominative <http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/recherche-necropole>, ou pour les américains (en anglais) <http://www.abmc.gov/cemeteries-memorials>
Pour les britanniques (en anglais) Commonwealth War Graves Commission <http://www.cwgc.org/>
Pour les allemands <http://www.volksbund.de/fr/volksbund.html> Association allemande chargée de l'entretien et de la mémoire des tombes. De plus, pour l'Allemagne, on peut trouver les noms des personnes manquants (1WWG) dans les Verlustlisten (blessés, décédés, prisonniers ou disparus), en cours de relevé par les associations car toutes les archives ont été détruites durant les deux guerres mondiales.

6°) Disparus

Les disparus, sont signalés comme tels dans les registres matricules et JMO. Ils restent dans cette situation en absence d'informations concrètes sur eux (retour de prisonniers, internés, découverte de cadavres avec plaque d'identification...) Les disparus ont été en partie inscrits sur les registres d'état-civil (décès), parfois longtemps après la fin de la guerre. De ce fait, ils n'ont pas été intégrés automatiquement dans le fichier des MPLF, ni inscrits sur les monuments aux morts...

Remarque : au début de la guerre les soldats portaient un plaque d'identification simple. Au décès du soldat, l'officier en charge retirait cette plaque pour inscrire dans les registres le décès. Le cadavre restait donc sans plaque, ce qui amena souvent à ne plus connaître l'identité du mort... soldat inconnu ?
En mai 1915 a lieu le doublement des plaques d'identifications. Environ 250 000 inconnus ou disparus.

7°) Divers

Pour les militaires, un résumé des lieux où sont conservés (ou en ligne) les registres matricules (France métropolitaine anciennes colonies et/ou collectivités territoriales) voir le site des ANOM ,Aix-en-Provence, <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/regmatmil/>

Un site très intéressant pour ses documents et photos de la guerre 14-18 : <http://www.chtimiste.com/>
Le CRID (Collectif de Recherche International et de Débat sur la Guerre de 14-18) donne lecture de témoignages intéressants des poilus de la guerre <http://www.crid1418.org/temoins/index-alphabetique/>

Comment faire ses recherches sur les combattants 14-18 , voir le site remarquable : <http://combattant.14-18.pagesperso-orange.fr/>

Les Insoumis et Déserteurs , voir aux AD (infos sur le site <http://combattant.14-18.pagesperso-orange.fr/>)

Autre site intéressant : musée de Thiaucourt (costumes) ; <http://pages14-18.com/>

Et l'Alsace Moselle ? <http://sylvain-post.blogspot.fr/2013/11/quel-centenaire-de-14-18-en-moselle.html>

Voir plus haut Sépultures

Nouveau site du 11/11/2014: le Grand Mémorial du ministère de la culture qui cherche à unifier tous les sites officiels français (AD, ANOM, MPLF, Mémoire des hommes...)

*Présentation conférence, texte et power point, de Jean-Louis Airaudo,
notes de Nadine Christ-Diavorini, mise en forme de Patricia Perrot.*